

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, Mme Denis, M. Sadi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lecroq donnant pouvoir à Mme Dellac
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Dallier, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul



Délibération n° 01-02 du 17 novembre 2022

CLICHY-SOUS-BOIS - PARC DE LA FOSSE-MAUSSOIN – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 2 300 M2 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ÉTUDES & CHANTIERS ÎLE-DE-FRANCE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant le projet porté par l'association Études & Chantiers Île-de-France au sein du Parc départemental de la Fosse-Maussoin, proposant la création d'un lieu convivial et participatif d'éducation à l'environnement composé de jardins partagés et d'une pépinière de quartier,

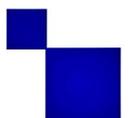
Considérant que l'association bénéficie d'ores et déjà à l'heure actuelle d'une autorisation d'occupation temporaire ayant permis son implantation sur site,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de mise à disposition, au profit de l'association Études & Chantiers Île-de-France, d'un terrain d'environ 2300 m² situé au sein du Parc départemental de la Fosse-Maussoin, sur la parcelle cadastrée section AR n°10 de la commune de Clichy-sous-Bois, dont le projet est ci-annexé ;

- DÉCIDE la mise à disposition de ce terrain par le Département à titre gratuit, en contrepartie de la réalisation d'un programme d'activités par l'association au sein du Parc et de l'accessibilité de certains des espaces aménagés au profit des usagers du Parc ;

- PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie pour une durée de cinq (5) ans à compter de la signature de la convention, renouvelable une fois ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département, ainsi que tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire, y compris tout avenant éventuel ne bouleversant pas l'économie générale du projet.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.